



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
BUREAU INDÉPENDANT D'ÉVALUATION
WASHINGTON - 20431



Évaluation des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Document de synthèse/Termes de référence

31 janvier 2003

Liste des abréviations

BIE	Bureau indépendant d'évaluation
DEO	Département d'évaluation des opérations
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
IDA	Association internationale de développement
JSA	Évaluation conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI
ODM	Objectifs de développement pour le millénaire
ONG	Organisations non gouvernementales
PPTE	Pays pauvres très endettés

ÉVALUATION DES DSRP ET DE LA FRPC **DOCUMENT DE SYNTHÈSE/TERMES DE RÉFÉRENCE**

Soucieux d'améliorer leur contribution aux efforts de lutte contre la pauvreté déployés au plan international, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont adopté, fin 1999, une nouvelle stratégie d'aide aux pays à faible revenu. Celle-ci s'articulait pour l'essentiel en deux volets : i) les deux institutions devaient fonder les prêts concessionnels et les allègements de dettes accordés aux pays à faible revenu sur des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) préparés par les pays eux-mêmes, et ii) les prêts concessionnels du FMI devaient être apportés dans le cadre d'un mécanisme de prêt révisé, la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) — axé davantage sur la lutte contre la pauvreté.

Sur les 77 pays admis à bénéficier de la FRPC, 28 ont élaboré des DSRP intérimaires et 23 autres des DSRP définitifs. Ces derniers sont presque tous engagés dans des programmes appuyés par la FRPC¹. Des données suffisantes sur les progrès concrets de cette méthode devraient maintenant être disponibles pour la soumettre à une évaluation indépendante, de manière à pouvoir y apporter, à ce stade relativement précoce, les adaptations qui sembleront souhaitables. Étant donné que les DSRP intéressent la Banque mondiale et que bon nombre de composantes du processus relèvent par nature des deux institutions, l'examen auquel procédera le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI sera conduit en parallèle et de manière complémentaire avec l'analyse du processus des DSRP par le Département d'évaluation des opérations (DEO) de la Banque mondiale².

L'objet du présent document est d'exposer les principales questions auxquelles cette évaluation devra répondre. La section 1 rappelle les grandes lignes des objectifs poursuivis dans le cadre de la FRPC et des DSRP, les conclusions essentielles des revues internes entreprises jusqu'à ce jour et les principales critiques formulées par les commentateurs externes. La section 2 présente les grandes questions posées dans le cadre de cette évaluation, et la section 3 examine les méthodes envisagées pour y répondre. Ces deux dernières sections constituent les termes de référence de l'évaluation.

Un avant-projet du présent document a déjà été diffusé à l'ensemble des intéressés afin de recueillir des commentaires sur les questions à résoudre et les méthodes à suivre. Nous encourageons maintenant des contributions quant au fond des questions abordées et invitons

¹ Pour plus de détails sur la situation au 31/12/2002 des pays admis à bénéficier de la FRPC en regard des DSRP et de la FRPC, voir l'annexe.

² Pour de plus amples informations sur l'examen engagé par le DEO, se reporter au site: www.worldbank.org/oed/prsp

les parties intéressées à les soumettre, à tout moment, par courrier électronique adressé à ieo@imf.org.

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Principaux objectifs des DSRP et de la FRPC

De 1987 à 1999, l'essentiel des prêts concessionnels du FMI ont été accordés dans le cadre de la Facilité ajustement structurel renforcée (FASR). Les évaluations interne et externe conduites en 1997 et 1998, respectivement, ont montré qu'un certain nombre d'obstacles limitaient l'efficacité des programmes appuyés par ce mécanisme³. En particulier, l'évaluation externe a mis en lumière les problèmes suivants : i) l'absence d'une véritable internalisation des programmes par les pays concernés, ii) la fragilité des fondements analytiques et empiriques du volet social de ces programmes et iii) l'attention insuffisante accordée aux arbitrages susceptibles d'entraîner une évolution très divergente de la croissance et du progrès social dans les pays concernés.

Dans un premier temps, après avoir tiré les leçons des deux évaluations susmentionnées, le Conseil d'administration a adopté plusieurs recommandations avancées par les services du FMI et des évaluateurs externes pour renforcer l'efficacité des programmes appuyés par la FASR. Par la suite, il est devenu manifeste que des mesures plus ambitieuses dans leur teneur et leur portée étaient nécessaires pour assurer, en particulier, que les allègements de dettes accordés au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE — qui avait été adoptée elle aussi entre-temps — permettent une réduction significative de la pauvreté.

Une nouvelle approche de l'appui aux programmes de réforme et d'ajustement engagés dans les pays à faible revenu a donc été élaborée par les services de la Banque mondiale et du FMI, puis adoptée par leurs conseils d'administration respectifs. Elle devait s'ordonner autour de stratégies de réduction de la pauvreté définies par les pays eux-mêmes et énoncées dans un nouvel instrument, les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP). Tout en indiquant clairement que la finalité de cette nouvelle politique était de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développements retenus au plan international, le cadre mis en place initialement n'assignait pas d'objectifs explicites aux DSRP, mais se bornait à dresser une liste de conditions à remplir en ce qui concerne le processus, de produits escomptés et d'effets intermédiaires.

- Processus :

Cinq principes clés devaient être observés. Il convenait que le processus engagé soit :
i) conduit par le pays concerné, en s'appuyant sur une large participation de la société civile;
ii) axé sur les résultats; iii) inscrit dans une perspective à long terme; iv) global (afin de s'attaquer aux multiples facettes de la pauvreté et d'englober les diverses dimensions de la

³ Voir FMI, 1998 a; FMI, 1997 et FMI, 1999 a.

politique à mener pour faire reculer la pauvreté) et v) fondé sur des partenariats (avec toutes les parties intéressées ainsi qu'entre bailleurs de fonds, et en particulier entre le FMI et la Banque mondiale). Les deux institutions appuient ce processus en orientant leurs opérations en fonction des objectifs et de la stratégie des DSRP. En approuvant ce cadre, les administrateurs du FMI ont souligné que sa mise en oeuvre supposerait une collaboration étroite entre les services des deux institutions et se sont félicités du projet visant à délimiter clairement les responsabilités respectives de chacune d'elles, le FMI se concentrant sur la politique macroéconomique et les aspects structurels connexes. Les administrateurs ont insisté aussi sur le fait qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que les services du FMI soient directement impliqués dans des domaines relevant principalement de la compétence de la Banque mondiale.

- Produits escomptés :
 - un document centré sur des objectifs de lutte contre la pauvreté réalistes mais ambitieux et sur les mesures à prendre pour les atteindre;
 - une base adaptée aux prêts concessionnels du FMI et de la Banque mondiale;
 - un instrument essentiel des relations entre les pays à faible revenu et la communauté des bailleurs de fonds .

- Effets intermédiaires :
 - mise en place un processus de participation pour la détermination des objectifs de réduction de la pauvreté ainsi que le suivi des stratégies adoptées dans ce but;
 - meilleure connaissance des liens entre les politiques conduites et la réduction effective de la pauvreté;
 - définition des priorités de la lutte contre la pauvreté et formulation des mesures que les pouvoirs publics doivent prendre dans ce cadre;
 - élaboration de diagnostics et d'indicateurs adaptés au suivi des progrès de la lutte contre la pauvreté;
 - approfondissement d'une vision commune, au sein de la société civile, de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Pour compléter ce nouvel instrument, le Conseil d'administration du FMI a accepté la proposition du Directeur général visant à transformer la FASR en FRPC. Les programmes appuyés par la FRPC diffèrent principalement de ceux qu'appuie la FASR par :

- l'ampleur de la participation et l'internalisation plus poussée du programme par le pays concerné;
- l'insertion du programme dans un ensemble plus vaste de mesures inscrites dans une stratégie globale de croissance économique et de lutte contre la pauvreté;
- l'adoption de budgets plus ciblés sur l'aide aux pauvres et la croissance;
- une approche plus souple des objectifs budgétaires;

- une conditionnalité plus sélective dans le domaine structurel;
- l'importance accordée à la gestion des ressources publiques et à la responsabilisation des gestionnaires;
- l'analyse de l'impact social des principales mesures d'ajustement macroéconomique et des réformes structurelles.

Lorsqu'ils ont accepté ces changements, les administrateurs du FMI ont souligné que le FMI ne disposait pas de l'éventail des compétences requises pour évaluer la qualité des dépenses sociales et traiter des questions connexes et que, par conséquent, le volet social des programmes appuyés par l'institution devrait s'inspirer, dans toute la mesure du possible, des travaux conduits par la Banque mondiale et les autres institutions compétentes dans ce domaine.

Principales conclusions des revues internes effectuées à ce jour

Depuis l'adoption des DSRP et de la FRPC, les premiers résultats obtenus ont fait l'objet de rapports d'étape et de revues internes par les services du FMI et de la Banque mondiale en 2001 et 2002⁴. Étant donné le peu de temps écoulé et le nombre limité de DSRP définitifs, ces revues ont privilégié le processus suivi et l'expérience des DSRP intérimaires. Les revues de 2002 se sont fondées aussi sur une large consultation externe (évoquée à la section suivante). La présente évaluation vise notamment à vérifier dans quelle mesure les choses ont changé, maintenant que l'on dispose d'un plus grand nombre de DSRP complets. Les principales conclusions des revues internes sont résumées ici pour servir de référence à l'évaluation. Pour l'heure, le BIE ne s'est pas encore prononcé sur ces conclusions.

S'agissant des DSRP⁵

- il existe un large accord entre toutes les parties prenantes sur la validité des objectifs des DSRP et leur utilité pour la lutte contre la pauvreté;
- chacun reconnaît les améliorations apportées, au fil du temps, au processus et au contenu des DSRP;
- il existe aussi un large accord sur les quatre grandes réussites des DSRP jusqu'à présent, à savoir : i) la meilleure internalisation des programmes dans la plupart des pays concernés; ii) l'instauration d'un dialogue plus ouvert ; iii) l'importance prise par la lutte contre la pauvreté dans le débat politique; et iv) l'acceptation des principes des DSRP par les bailleurs de fonds;

⁴ Voir FMI 2002(a) et 2002(b); FMI et Banque mondiale, 2001, 2002(d) et 2002(d).

⁵ Par souci de complétude, cette synthèse couvre les principales conclusions des revues internes, y compris celles qui concernent les domaines relevant principalement de la responsabilité de la Banque mondiale. Dans son évaluation, le BIE n'entend pas couvrir ces domaines.

- il s'agit désormais de dépasser le processus des DSRP pour s'intéresser à leur teneur et à leur mise en oeuvre; il importe donc de mieux connaître les liens entre les politiques conduites et la réduction effective de la pauvreté, et de renforcer les capacités locales dans des domaines clés;
- certains domaines continueront de requérir l'attention : la nécessité de faire preuve de réalisme dans la fixation des cibles ou objectifs et dans la gestion des attentes du public; l'importance de l'ouverture et de la transparence; la souplesse indispensable pour prendre en compte la spécificité des situations nationales; l'intérêt d'un débat sur les autres options possibles; l'importance de la patience et de la persévérance dans la mise en oeuvre des DSRP;
- divers problèmes apparaissent dans un nombre significatif de cas : certains groupements, dont les parlements, ne s'impliquent pas dans le processus de participation; les modalités de la participation des bailleurs de fonds (à l'exception des institutions de Bretton Woods) sont insatisfaisantes; des carences persistent dans les données sur la pauvreté, l'analyse du phénomène et la fixation des objectifs y afférents; il n'existe pas d'analyse adéquate de l'impact sur la pauvreté et sur la situation sociale, ni de suivi satisfaisant des indicateurs ou des dispositions institutionnelles; les initiatives des pouvoirs publics recensées dans les DSRP ne sont pas assez précises et les priorités entre elles sont pas établies; la couverture de questions de portée générale (problématique hommes-femmes, VIH/sida, bonne gouvernance, développement rural) est inégale; des carences persistent dans la gestion des dépenses publiques et les conditions de la responsabilité en général; l'intégration des DSRP dans les processus de décision existants est inégale; il faut enfin multiplier les possibilités de tirer les leçons des meilleures pratiques en vigueur et de les diffuser.

Tout en se refusant à donner des directives strictes quant au contenu des DSRP et à la mise en oeuvre du processus, les responsables de ces revues internes n'en ont pas moins mis en évidence certaines "bonnes pratiques" dans les différents domaines couverts par les DRSP⁶.

S'agissant de la FRPC

- Des progrès très sensibles ont été accomplis dans les trois domaines clés que sont le contenu des programmes, leur internalisation par les pays et le rôle du FMI, mais il reste encore beaucoup à faire.
- Il est possible d'améliorer la cohérence entre les objectifs des programmes appuyés par la FRPC ou des DSRP et les cadres macroéconomiques dans

⁶ Voir FMI et Banque mondiale, 2002 d) et e) ainsi que *The PRSP Sourcebook*, affiché sur le site Internet de la Banque mondiale à l'adresse suivante :

<http://www.worldbank.org/poverty/strategies/sourctoc.htm> .

lesquels ils s'inscrivent, d'affecter des moyens accrus à la lutte contre la pauvreté, de rationaliser la conditionnalité structurelle et de mieux coordonner les actions conduites avec la Banque mondiale.

- La marge de progression reste particulièrement importante dans des domaines tels que la prise en compte plus systématique de l'impact sur la pauvreté et la situation sociale dans la formulation des programmes ou l'intensification des efforts consentis pour améliorer la qualité et la gestion des dépenses publiques; il semble nécessaire aussi d'encourager les pays à approfondir et élargir l'examen et l'analyse des cadres macroéconomiques et des mesures inscrites dans les programmes appuyés par la FRPC, en mettant davantage l'accent sur les sources de croissance.

Principales critiques externes adressées à la FRPC et aux DSRP ⁷

Si les commentateurs externes ont été nombreux à accueillir favorablement les DSRP, dans la mesure où ces documents mettaient davantage l'accent sur le pilotage des programmes par les pays eux-mêmes, la participation des populations et la prise en compte des diagnostics de pauvreté dans la formulation des politiques à mener, ils ont fait état aussi d'un certain nombre de préoccupations. Le bref résumé présenté ci-après ne vise pas à donner un compte-rendu exhaustif de ces critiques, et le BIE n'a pas encore arrêté sa position sur les divers points évoqués, mais il estime que les grandes questions recensées ci-après sont pertinentes dans l'optique de l'évaluation qu'il conduit.

Rôles respectifs du FMI et de la Banque mondiale

Certaines critiques externes ont fait valoir que le rôle prédominant que les institutions de Bretton Woods continuent de jouer dans l'établissement du programme et la fixation des priorités des réformes à mener — ainsi qu'en témoignent l'évaluation conjointe du DSRP par des services du FMI et de la Banque mondiale, l'"aval" donné à cette évaluation par les conseils des deux institutions⁸ et le lien établi avec l'initiative en faveur des PPTE — continue d'opposer un sérieux obstacle à l'internalisation des programmes. Certains ont estimé que ce processus n'était guère qu'un "rhabillage" des pratiques antérieures du FMI et de la Banque mondiale. D'autres observateurs ont indiqué qu'à leur sens, cette domination des institutions de Bretton Woods empêche les bailleurs de fonds de s'y intégrer véritablement, car leur point de vue n'est toujours pas suffisamment pris en compte.

⁷ Ce résumé des questions soulevées par les observateurs externes s'inspire du *Synopsis of External Comments and Contributions on the Joint Bank/Fund Staff Review of the PRSP Approach, FMI (2002c)* ainsi que des commentaires additionnels cités dans la bibliographie ci-jointe. Les travaux consacrés DSRP et à la FRPC seront résumés dans le cadre de l'évaluation.

⁸ Techniquement, les deux conseils d'administration n'approuvent pas les DSRP eux-mêmes, mais expriment un jugement sur la question de savoir s'ils constituent un fondement approprié aux programmes de prêts de leurs institutions.

Participation

Les préoccupations mises en avant portent aussi sur la nature et la portée de la participation des populations concernées. Certains critiques externes font valoir que, s'il est vrai que les intéressés ont été consultés, leur influence dans le choix, la formulation et la mise en oeuvre des politiques conduites n'a pas augmenté de façon significative. Cela est dû en partie aux capacités limitées de la société civile et des autres groupes représentatifs des pauvres, mais aussi, selon ces observateurs, aux défauts de conception du processus lui-même, et notamment à la sous-estimation du temps et des ressources nécessaires pour doter la société civile des capacités dont elle a besoin pour contribuer efficacement à la conception des politiques à mener. Certains estiment, par conséquent, qu'il faut limiter les ambitions et le contenu des DSRP — qui, à l'heure actuelle, sont à la fois trop extensifs et trop détaillés — pour éviter des divergences excessives entre les ressources disponibles et les objectifs visés.

Certains critiques estiment aussi que la participation de la société civile tend à diminuer ou à cesser tout à fait lorsque le DSRP entrent dans sa phase finale. Selon eux, le document final tend à différer souvent sensiblement, dans sa rédaction, du dernier document discuté avec les intéressés. C'est pourquoi, si le processus de participation suscite au départ certains espoirs quant à l'évolution des politiques conduites, la version finale du DSRP ne reflète pas toujours les conclusions de la consultation de la société civile. Pour d'autres observateurs, l'incapacité à résoudre les conflits d'intérêt et à opérer les arbitrages nécessaires dans le cadre du processus participatif en vigueur aujourd'hui limite inévitablement l'impact que celui-ci peut avoir sur l'exécution du programme. Le problème se pose sans doute avec le plus d'acuité dans la formulation de la politique macroéconomique, domaine qui est principalement du ressort du FMI.

Certains critiques externes jugent aussi que le processus de participation ne fait pas une part suffisante aux parlementaires, au secteur privé et, dans la société civile, aux populations rurales — ce qui va à l'encontre d'un processus ayant vocation à inclure tous les intéressés. Pour d'autres observateurs, en revanche, les objectifs assignés aux DSRP en matière de participation sont irréalistes et vagues, en particulier en ce qui a trait aux politiques macroéconomiques, et selon eux, dans la pratique, le processus des DSRP est souvent mal intégré au cadre de formulation de la politique macroéconomique intérieure, ce qui peut compliquer les liens entre DSRP et FRPC (voir plus loin). Ils craignent aussi qu'un processus de participation largement déconnecté des institutions politiques existantes, y compris les administrations locales, ne porte préjudice à ces institutions.

Liens entre les DSRP, la FRPC et l'initiative en faveur des PPTE

Certains commentateurs externes considèrent qu'il est nécessaire de découpler le processus des DSRP du cadre mis en place pour aider les PPTE, car le lien qui existe actuellement tend à précipiter l'élaboration des DSRP.

Quant à la FRPC, les commentateurs observent que, pour les raisons évoquées plus haut, les politiques macroéconomiques inscrites dans les programmes appuyés par la FRPC ne sont pas toujours bien intégrées aux DSRP. Parfois, cela s'explique par les carences des DSRP

eux-mêmes. Il est donc difficile de dire, à ce stade, dans quelle mesure les DSRP ont été pris en compte dans les programmes appuyés par la FRPC. Aussi certains critiques estiment-ils que les politiques appuyées par la FRPC sont en fait des programmes d'ajustement traditionnels “déguisés”. Plus généralement, étant donné que l'accent est mis sur les modifications au processus dans les DSRP et la FRPC, certains craignent que l'on néglige de procéder à l'indispensable réexamen des fondements traditionnels des programmes d'ajustement structurel en s'appuyant sur une analyse rigoureuse de leur impact sur la croissance et la lutte contre la pauvreté.

Certains représentants de la société civile et d'ONG actives dans les pays concernés ont contesté les méthodes employées pour évaluer et suivre l'impact des DSRP et des programmes appuyés par la FRPC, car elles reposent souvent sur des données inadéquates recueillies en toute hâte — surtout pour ce qui concerne la pauvreté — et traitées d'une façon qui est loin de faire l'objet d'un consensus. Ils ont souligné la nécessité de disposer de mécanismes de suivi indépendants et crédibles qui feraient partie intégrante du processus de participation.

L'une des réponses faites à ces diverses critiques consiste à rappeler que les DSRP et la FRPC visent à amorcer une modification fondamentale de l'approche suivie — laquelle ne se fera pas du jour au lendemain — et que le rythme des progrès dépendra des institutions et des conditions initiales de chaque pays. Les tenants de cette thèse soutiennent que l'essentiel est de voir si, concrètement, la méthode suivie (y compris au sein du FMI et de la Banque mondiale) entraîne des progrès significatifs dans la bonne direction.

II. TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation vise le rôle du FMI en ce qui a trait au processus d'élaboration des DSRP et à la FRPC. Comme le DEO de la Banque mondiale effectue parallèlement une évaluation des DSRP, le BIE ne se penchera pas sur les grandes questions qui relèvent principalement de la responsabilité de la Banque mondiale. Conformément à la pratique courante en matière d'évaluation de l'aide au développement, les attributs considérés sont au nombre de cinq : efficacité, efficacité, impact, pertinence et soutenabilité. Ce faisant, notre démarche peut se résumer en trois grandes questions :

- Les initiatives DSRP et FRPC ont-elles des objectifs suffisamment bien définis et leur conception est-elle propre à assurer des progrès durables avec un bon rapport coût-efficacité?
- Le FMI tient-il les engagements associés à ces initiatives et quels en sont les résultats?
- Qu'est-ce qui explique les carences éventuellement constatées (y compris les contraintes de nature systémique) et quelles suggestions se dégagent de l'évaluation pour les corriger, en ce qui concerne le FMI?

Vu la nécessité de bien centrer la démarche et eu égard à l'avantage comparatif du BIE, plusieurs constats s'imposent d'emblée :

- Premièrement, outre la FRPC, l'évaluation se concentrera sur le rôle du FMI dans le processus et sur les aspects de l'initiative DSRP qui relèvent directement du mandat de l'institution. Cela dit, il est clair qu'en dernière instance le succès de ces deux initiatives sera grandement tributaire de facteurs qui sortent du cadre de l'évaluation, notamment le rôle des autres parties prenantes — et notamment des autorités nationales et de la Banque mondiale et, plus globalement, celui de la communauté des donateurs —, l'évolution globale des flux d'APD, tant en volume qu'en nature, et de manière plus générale l'évolution de l'économie mondiale.
- Deuxièmement, l'évaluation se centrera sur l'expérience acquise par les pays dans l'élaboration des DSRP définitifs, en partant de l'hypothèse que c'est celle qui offre le plus de chances de tirer des enseignements importants pour le rôle du FMI. Cela signifie que les problèmes d'amorçage (comme par exemple les contraintes de temps que produit initialement le lien entre les DSRP intérimaires et l'initiative PPTE) ne seront pas directement évalués, vu leur nature ponctuelle. Ne seront pas non plus directement évaluées les questions ayant trait aux difficultés persistantes que peuvent avoir les pays à entamer le processus DSRP ou à passer du DSRP intérimaire au DSRP définitif (y compris lorsqu'ils sortent d'un conflit). Nous sommes certes conscients de l'importance de ces questions, mais estimons qu'elles gagneront à être examinées plus tard à la faveur d'une autre étude, une fois que l'on pourra distinguer plus aisément les pays qui connaissent des difficultés véritablement persistantes de ceux qui ont simplement besoin d'un peu plus de temps pour parachever l'élaboration d'un DSRP définitif.
- Troisièmement, il est probable qu'à ce stade l'évaluation ne puisse pas apporter d'éclairage définitif sur les résultats ultimes en termes de croissance et de réduction de la pauvreté⁹. Aussi, devons-nous nous concentrer sur les moyens mis en œuvre (le processus des DSRP et la formulation de programmes au titre de la FRPC), les produits (à savoir, le contenu des DSRP et la conception de programmes dans le cadre de la FRPC) et les effets intermédiaires (c'est-à-dire, les changements sur le plan institutionnel et sur celui de la politique économique).

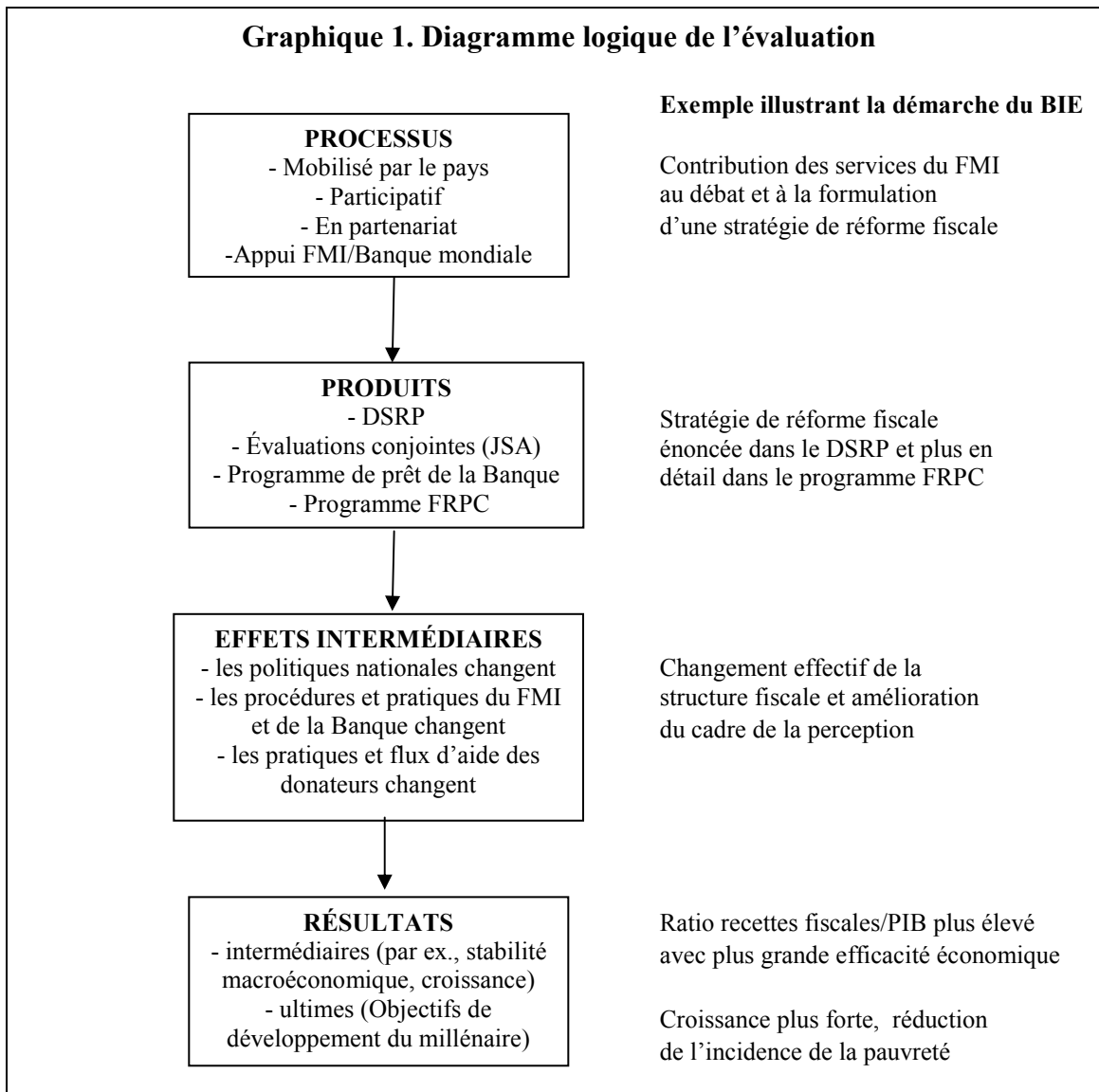
En dépit de ces contraintes, l'évaluation devrait présenter une considérable valeur ajoutée par rapport à la revue interne entreprise fin 2001-début 2002, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, l'échantillon de DSRP complets, n'est plus de 6 mais de 23, dont 6 ont coïncidé avec l'adoption d'un nouvel accord au titre de la FRPC ou l'on précédé (il n'y en

⁹ D'une certaine manière, il s'agit là d'une limite importante, mais il faut reconnaître qu'il faudra probablement attendre plusieurs années avant d'obtenir des données précises sur les résultats ultimes, (et qu'à ce stade, les changements de conception ou de mise en œuvre qui pour raient s'avérer nécessaires seraient indûment tardifs).

avait aucun dans la revue interne). Deuxièmement, l'essentiel de l'interaction avec les parties prenantes aux DSRP et à la FRPC devrait se concentrer sur les deuxième et troisième trimestres 2003, soit un an et demi après les consultations qui ont servi de référence à la revue interne; or, durant cette période toutes les parties prenantes ont acquis une considérable expérience. Troisièmement, compte tenu de l'avantage comparatif dont jouit le BIE de par son indépendance et son accès à la documentation interne du FMI et à ses services, l'évaluation renseignera non seulement sur ce que ces initiatives ont permis de réaliser, mais également sur les raisons d'éventuelles carences (en examinant les contraintes, les incitations et, peut-être, les effets secondaires pouvant avoir une application générale), en y suggérant des solutions concrètes.

Les questions générales évoquées plus haut nous amènent à plusieurs considérations plus spécifiques qui relèvent à la fois de ces trois constats et de l'architecture globale de l'initiative. Ces considérations sont énumérées ci-après. Elles ne seront pas toutes examinées avec le même niveau de détail; en effet un ordre de priorité devrait se dessiner à mesure que l'évaluation progressera et que les questions fondamentales émergeront. Pour toutes ces questions, l'évaluation cherchera à déterminer les causes de toute déficience identifiée et s'efforcera de suggérer des remèdes. Afin d'éviter répétitions inutiles, ce point n'a pas été repris systématiquement au sein de chaque bloc de questions ci-après. La section 3 décrit la méthodologie que nous entendons appliquer à leur examen.

Une structure de diagramme logique peut être utile pour aborder les contours de l'évaluation (White (1999) en donne un exemple). Bien que nous n'ayons pas tracé les détails de cette structure, le graphique 1 en décrit les principales composantes. L'évaluation se centrera uniquement sur certaines d'entre elles, concrètement sur les éléments des trois premières étapes (à savoir, processus, produits et effets) qui relèvent directement du rôle du FMI.



A. Processus

Le processus des DSRP et les moyens que met en œuvre le FMI

1. Dans quelle mesure les DSRP sont-ils des documents élaborés à l'initiative des pays dans les sphères de compétence primordiales du FMI? Autrement dit, et concrètement, l'action du FMI parvient-elle à apporter le soutien nécessaire tout en faisant en sorte que les autorités nationales soient véritablement aux commandes? Les outils méthodologiques que le FMI fournit dans ses domaines de compétence (par exemple, les sections pertinentes du recueil de référence sur les DSRP) donnent-ils des orientations suffisantes et permettent-ils d'opérer des choix? Les conseils du FMI en

matière de politique économique (y compris dans le recueil de référence) reposent-ils sur une observation concrète des liens de causalité entre politiques économiques et croissance/réduction de la pauvreté¹⁰?

2. Quelle est la nature de la contribution du FMI au processus participatif, en particulier en ce qui a trait à : i) l'information des diverses parties prenantes; ii) les échanges avec la communauté des donateurs et avec la société civile? Le processus de formulation du cadre macroéconomique des DSRP est-il participatif? Si ce n'est pas le cas, quels sont les obstacles pratiques?
3. Dans les domaines qui relèvent de sa mission, le FMI évalue-t-il suffisamment bien la capacité des pays à mener effectivement à bien un processus participatif dans l'élaboration des DSRP, avec notamment des analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale, et quelles mesures adopte-t-il, directement ou en coordination avec d'autres prestataires d'assistance technique, pour aider les pays à renforcer leur capacité de formulation, d'exécution et de suivi des politiques économiques¹¹?

Processus de la FRPC

4. Avec la FRPC, le processus de formulation des programmes a-t-il changé en ce qui a trait : i) aux procédures internes du FMI (y compris le cycle des missions); ii) à la portée, à la transparence et à la profondeur de l'interaction des services du FMI avec les diverses parties prenantes (y compris les ministères dépensiers, les parlements, le secteur privé, les pauvres, les organisations de la société civile et les donateurs); et iii) aux fondements analytiques du cadre macroéconomique et quels sont les obstacles à une plus large utilisation de ces analyses? De manière plus précise, comment les analyses disponibles d'impact sur la pauvreté et la situation sociale sont-elles intégrées à la conception du cadre de politique économique et quels sont les obstacles à une plus

¹⁰ Dans certains domaines, on s'accorde généralement à reconnaître, à partir de faits concrets, que certaines politiques ont des effets pervers sur la croissance (par exemple, des taux de change multiples à forte distorsion ou une inflation très forte), ce qui laisse peu de marge pour examiner un large éventail d'options. Dans beaucoup d'autres, on ne peut pas être aussi catégorique et l'on serait donc en droit d'attendre que le FMI se montre plus réceptif à des solutions de rechange provenant des pays eux-mêmes. L'évaluation montrera si c'est bien le cas.

¹¹ L'évaluation de la FRPC et des DSRP ne comprendra pas d'évaluation globale des activités d'assistance technique du FMI dans les pays concernés (une évaluation de l'assistance technique sera entreprise dans le cadre du programme de travail du BIE pour l'exercice 2004; voir www.imf.org/ieo pour plus de détails). Cela dit, elle portera sur la manière dont le FMI évalue la capacité des pays à mettre en œuvre les composantes du processus DSRP qui le concernent et sur la question de savoir si cette évaluation se traduit par une stratégie visant à renforcer la capacité des pays à gérer le processus dans la durée et à mettre en œuvre les DSRP.

large utilisation de ces analyses? Lorsque le programme au titre de la FRPC est précédé d'un DSRP, en découle-t-il clairement?

B. Produits immédiats

Contenu des DSRP

5. Dans les sphères de compétence primordiales du FMI, dans quelle mesure les DSRP présentent-ils les composantes que l'on attend d'eux, et notamment une analyse de l'impact sur la croissance et la répartition du revenu des politiques macroéconomiques précédentes et des politiques structurelles y afférentes, un cadre macroéconomique solide et les mesures prioritaires correspondantes ainsi qu'un plan de financement crédible?
6. Les DSRP améliorent-ils la clarté du débat sur les orientations envisageables en matière macroéconomique et budgétaire en définissant des objectifs et des projections réalistes et en offrant une analyse des coûts et des avantages respectifs des diverses options de politique économique et un plan d'action contenant un ordre de priorité approprié?
7. Dans les domaines qui sont principalement du ressort du FMI, le cadre des DSRP permet-il de bien faire la jonction avec la mise en œuvre, en prévoyant notamment un dispositif de suivi et des mécanismes d'adaptation? Tout en intégrant les échéances éloignées qui seront celles de leurs résultats, les DSRP sont-ils suffisamment reliés aux instruments de politique économique à plus court terme (en particulier le budget et le cadre de dépenses à moyen terme), de manière à offrir un cadre duquel peuvent être déduits les programmes appuyés par la FRPC?

Évaluation conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI (JSA)

8. Les JSA sont-elles claires et franches dans leur évaluation de l'adéquation des DSRP comme base d'un crédit concessionnel du FMI? Comment traitent-elles les contributions des autres parties prenantes (c'est-à-dire la société civile et les donateurs)?
9. Que pensent i) les autorités nationales; ii) le conseil d'administration, et iii) les autres parties prenantes des DSRP, de l'utilité des JSA? Dans quelle mesure les JSA donnent-elles un signal aux donateurs?

Conception des programmes bénéficiant des concours de la FRPC

10. Dans quelle mesure les programmes au titre de la FRPC présentent-ils les attributs essentiels censés les distinguer des programmes de la FASR? Concrètement, dans quelle mesure s'alignent-ils sur les DSRP, du point de vue de leur cadre macroéconomique, des cibles et des objectifs de politique économique, des liens avec les processus budgétaires et du soutien qu'ils leur apportent, et de l'utilisation des indicateurs de suivi? Les analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale ont-elles une influence sur la conception des programmes?
11. La conditionnalité structurelle, telle qu'elle a été rationalisée, donne-t-elle suffisamment la priorité dans les programmes appuyés par la FRPC aux mesures jugées

essentielles pour la bonne exécution de la politique macroéconomique? Tient-on compte de la conditionnalité de la Banque mondiale dans ce processus? Qu'en est-il de la conditionnalité totale et comment traite-t-on les lacunes ou chevauchements qui ressortent de la combinaison des objectifs et des priorités des deux institutions?

12. Les cibles des programmes et les prévisions qui les sous-tendent sont-elles réalistes (et en accord avec les hypothèses de la Banque mondiale)? Sont-elles suffisamment souples pour s'adapter de manière appropriée en cas de chocs imprévus (positifs ou négatifs)?
13. Comment calcule-t-on les besoins de financement extérieur dans les programmes relevant de la FRPC et comment rattache-t-on ces estimations aux objectifs à plus long terme énoncés dans les DSRP, y compris du point de vue de la soutenabilité de la dette? Comment les programmes au titre de la FRPC parviennent-ils à concilier l'accroissement des dépenses prévu par les DSRP et la recherche ou le maintien d'une stabilité macroéconomique?

C. Effets et résultats intermédiaires¹²

Effets institutionnels¹³

14. Dans les domaines macroéconomiques et connexes, les DSRP contribuent-ils à enrichir substantiellement la formulation et la mise en œuvre de la politique économique intérieure? Par exemple, contribuent-ils à améliorer les fondements analytiques (y compris les rapports entre politiques macroéconomiques et structurelles connexes et résultats sur le plan de la pauvreté, les outils de suivi, etc.) du débat sur les orientations et de la prise de décision en matière de politique économique? De manière plus précise, les mécanismes de suivi et d'évaluation prévus dans les DSRP informent-ils ensuite efficacement la formulation de la politique économique dans ces domaines?
15. Y a-t-il un lien permanent entre les DSRP et les budgets nationaux et les cadres de gestion des dépenses publiques? Ce lien est-il institutionnalisé? Fait-il partie intégrante de la formulation de la politique économique à l'échelle nationale?
16. Les divers dispositifs institutionnels liés aux DSRP ont-ils permis d'assurer une collaboration plus étroite et plus efficace entre le FMI et la Banque mondiale (y compris dans leur travail d'analyse et dans la définition de priorités pour leurs opérations respectives dans les pays)? Quelle a été, à cet égard, l'action du Comité

¹² Pour aborder les questions ici traitées, l'évaluation se centrera sur la période postérieure à l'élaboration d'un DSRP complet et, le cas échéant, passera en revue les rapports d'avancement ou les amendements au DSRP initial.

¹³ Dans l'examen de certaines de ces questions, en particulier le point 16 et certaines parties du point 18, le BIE s'appuiera aussi dans une grande mesure sur l'évaluation réalisée en parallèle par le DEO.

conjoint Banque-FMI pour faciliter la mise en oeuvre de l'initiative PPTE et de la stratégie de réduction de la pauvreté?

Impact sur la politique économique et indices préliminaires de résultats¹⁴

17. Quel effet le processus d'élaboration des DSRP a-t-il eu sur la nature et la portée du débat de politique générale (au sein du pays et entre le pays et le FMI) et sur les résultats de l'action sur les points essentiels relevant des sphères de compétence primordiales du FMI? Quels ont été les effets sur la mise en oeuvre des programmes appuyés par la FRPC? Par exemple, quel changements de politique économique ont résulté de la conduite du processus par le pays lui-même?
18. Que peut-on dire de l'évolution des paramètres de composition des dépenses par rapport à celle de comparateurs pertinents, tant du point de vue des crédits alloués que des dépenses effectives? Quels ont été les effets sur la structure fiscale/le processus budgétaire et le cadre de gestion des dépenses publiques? Que signalent les indicateurs intermédiaires de suivi des ODM (surtout ceux présentant le plus d'intérêt pour le rôle du FMI)?
19. S'il est prématuré de procéder à une évaluation systématique de l'impact des DSRP et de la FRPC sur les objectifs ultimes, l'évaluation recueillera cependant les données disponibles sur l'évolution des divers objectifs des programmes (par exemple, croissance du PIB et principaux indices macroéconomiques) en prenant comme repère, par exemple, les résultats des programmes entrepris dans le cadre de la FASR.

D. Questions liées à l'architecture et à la conception des initiatives DSRP/FRPC

L'évaluation portera également sur plusieurs questions relatives à la conception et à l'architecture de l'approche DSRP/FRPC, de manière à juger de sa pertinence et de sa viabilité au regard des objectifs ultimes. Compte tenu de l'évaluation qu'elle effectue en parallèle le DEO, il s'agirait, non pas d'examiner toutes les questions relatives à l'architecture globale, mais plutôt des points particuliers qui concernent le rôle du FMI :

20. Les services du FMI tirent-ils des orientations claires des documents internes et des documents de politique économique en ce qui concerne : i) leur implication dans le processus des DSRP; ii) la formulation des programmes appuyés par la FRPC; et iii) le niveau et les modalités de collaboration avec les services de la Banque mondiale? Les dispositifs institutionnels et les incitations qui régissent l'action des services leur permettent-ils de tenir de manière uniforme et efficace les promesses que renferme l'approche DSRP/FRPC, en ce qui concerne le FMI?
21. Les attentes des IFI au regard des DSRP sont-elles énoncées de manière suffisamment explicite pour permettre aux DSRP d'offrir un cadre stratégique efficace et opérationnel dans la lutte contre la pauvreté, et un outil efficace de coordination entre les donateurs?
22. La fonction des JSA et le rôle du FMI dans celles-ci sont-ils appropriés? En particulier, le souci d'obtenir une bonne JSA pousse-t-il les pays à l'autocensure? Faudrait-il

envisager des changements aux JSA, par exemple pour qu'elles tiennent davantage compte de la position des autres parties prenantes, de sorte que les avis sur les DSRP soient moins «Washingtoniens», tout en offrant une évaluation claire et franche?

23. Quelles mesures le FMI pourrait-il/devrait-il adopter, conformément à sa mission et à ses sphères de compétence (par exemple, dans le cadre plus général de la surveillance), pour relier les objectifs des DSRP aux politiques menées par les économies avancées, en vue d'améliorer les conditions externes auxquelles doivent faire face les pays qui établissent des DSRP?
24. À terme, quel devrait être, selon l'évaluation, le rôle du FMI — et de la FRPC en particulier — au regard du processus du DSRP : i) dans les pays qui n'ont pas de besoin immédiat en matière de balance des paiements; ii) dans ceux ayant des besoins évidents à court terme en la matière mais où la stratégie de réduction de la pauvreté ou sa mise en œuvre sont jugées insuffisantes? Dans ces cas, quelles suggestions se dégageraient de l'évaluation quant à la stratégie de participation du FMI et quelles devraient être ses fonctions au vu de son avantage comparatif?

III. MÉTHODOLOGIE ENVISAGÉE

Pour que le BIE puisse se centrer sur ses propres domaines de compétence et qu'il n'y ait pas de double emploi, tout en mettant à profit les analyses réalisées par d'autres instances, il est proposé de suivre une triple démarche :

- L'apport propre du BIE se centrera sur les domaines dans lesquels il jouit d'un avantage comparatif, à savoir les opérations du FMI dans les pays concernés (par exemple, contribution du FMI au processus d'élaboration des DSRP, programmes au titre de la FRPC, surveillance et assistance technique) et les processus internes du FMI.
- Les questions qui présentent un intérêt commun pour le FMI et la Banque mondiale seront examinées en collaboration avec le DEO¹⁴. Le BIE et le DEO réaliseront une part de leur travail d'évaluation de manière conjointe (voir ci-dessous) et ils échangeront également les résultats des travaux effectués à titre indépendant. Cependant, chacun mènera sa réflexion en toute indépendance.
- Plusieurs des questions transversales liées au processus des DSRP ont également été examinées par divers organismes de recherche, tant dans les pays à faible revenu que dans les pays donateurs, y compris sous la forme d'études de cas. En dernière instance, l'évaluation du BIE sera de son seul ressort, mais ces travaux seront

¹⁴ Cela comprend notamment les JSA, les questions de collaboration entre la Banque et le FMI, la conditionnalité globale et les fondements analytiques des éléments macroéconomiques des DSRP et des questions de politique économique connexes.

systématiquement analysés et, le cas échéant, le BIE s'en inspirera. L'évaluation comprendra d'ailleurs une synthèse des travaux pertinents.¹⁵ **Le BIE invite les auteurs de ce type de travaux d'évaluation ou d'analyse sur les questions susmentionnées à les porter à sa connaissance.**

S'agissant de la contribution propre du BIE, l'évaluation prendra trois formes : i) études de cas approfondies; ii) analyses transversales de la totalité des pays ayant élaboré un DSRP complet; iii) analyses de contrôle. Les études de cas contribueront à répondre à toutes les questions et les analyses transversales ou celles menées à l'échelle institutionnelle serviront à voir dans quelle mesure les résultats des études de cas peuvent être généralisés et à fournir d'autres éléments de réponse pour chacune des questions. La matrice présentée à l'annexe II résume les principales tâches que cela implique et la méthode envisagée pour chacune d'elles.

Les études de cas comprendront une part de travail sur pièces (avec notamment l'examen des documents pertinents du FMI — publiés ou non — et des évaluations effectuées par des tiers) et une part de travail sur le terrain. L'objectif est de prendre connaissance de l'avis de toutes les parties prenantes (autorités nationales, dont ministères dépeniers et parlements, société civile, donateurs et services du FMI et de la Banque mondiale) à la faveur d'entretiens et d'enquêtes. On s'attachera particulièrement à étudier la progression du débat national à partir de certaines composantes essentielles de la politique économique dans chaque pays, et à évaluer la manière dont leur traitement a évolué dans le cadre de l'initiative DSRP/FRPC. Pour l'heure, le BIE envisage de réaliser six études de cas, choisies de manière à refléter la diversité d'expériences régionales et de résultats économiques, et pour rendre compte de DSRP et de programmes FRPC récents et matures et de PPTE et d'autres pays. Les pays retenus pour ces études de cas sont les suivants.¹⁶:

- i) Tanzanie*
- ii) Nicaragua*
- iii) Mozambique*
- iv) Tadjikistan
- v) Vietnam
- vi) Guinée*

¹⁵ L'évaluation fera aussi grandement appel aux commentaires et contributions présentés par des tiers dans le cadre de la revue que les services de la Banque mondiale et du FMI ont faite des DSRP (voir FMI et Banque mondiale, 2002a et 2002b).

¹⁶ Les études de cas signalées par un astérisque seront entreprises conjointement avec le DEO. Outre ces six «nouvelles» études de cas, l'évaluation tiendra compte des résultats des études qui ont été récemment réalisées sur le Pakistan et le Sénégal dans le cadre de l'évaluation que le BIE a faite de l'utilisation prolongée des ressources du FMI.

Les études de cas comprendront des visites et des consultations avec les parties prenantes sur place. Elles se poursuivront jusqu' à la fin juillet 2003. La date des missions sera annoncée ultérieurement sur le site Internet du BIE et sera aussi communiquée directement à un large éventail de parties prenantes. **Le BIE invite les parties qui souhaiteraient faire part au BIE de leur expérience en matière de DSRP/FRPC pour les études de cas à le faire à tout moment**¹⁷.

Des analyses transversales seront effectuées sur la totalité de l'échantillon de pays qui, au mois de décembre 2002, ont préparé un DSRP définitif. Elles viseront à situer dans un cadre beaucoup plus vaste les résultats des études de cas pour en juger la pertinence, et à faire ressortir d'autres idées d'importance générale. Ces analyses s'appuieront sur un examen systématique des rapports des services du FMI sur la surveillance et les accords de prêt, et sur les banques de données de l'institution relatives à la conception/exécution des programmes et aux résultats économiques, ainsi que sur les enquêtes des autorités nationales, des services du FMI, des donateurs et des autres parties prenantes (y compris les réseaux de la société civile qui ont participé au processus d'élaboration des DSRP). Ces analyses prendront particulièrement soin de distinguer les différents DSRP et accords au titre de la FRPC selon leur ancienneté, de manière à pouvoir déceler les effets attribuables à l'apprentissage au fil du temps.

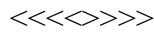
Des analyses de contrôle sont également envisagées. Deux types sont prévus. D'une part, des analyses statistiques globales de l'ensemble de l'échantillon des pays admis à bénéficier de la FRPC, afin d'effectuer des comparaisons entre les pays qui mènent un programme et ceux qui n'en ont pas, entre les pays qui ont un DSRP et ceux qui n'en ont pas et entre pays ayant mené un programme au titre de la FASR et ceux qui mènent un programme au titre de la FRPC¹⁸. D'autre part, on pourrait en principe examiner le cas d'un petit nombre de pays qui peuvent bénéficier de la FRPC mais ont décidé de ne pas engager de processus DSRP. En l'occurrence, l'objectif serait de mettre en relief les différences éventuelles sur le plan du processus de formulation des politiques économiques, des choix effectifs et des résultats par rapport aux pays ayant élaboré des DSRP. À l'évidence, avec un groupe de contrôle aussi restreint, le choix des échantillons soulève des problèmes de biais de sélection, mais l'on peut néanmoins en tirer des conclusions utiles sur le plan qualitatif.

¹⁷ Pour accorder le temps nécessaire à la préparation de contributions, les dates prévues des visites sur le terrain seront communiquées aux groupes de la société civile qui auront participé au processus d'élaboration des DSRP dans chaque pays. Des contributions peuvent cependant être présentées à tout moment durant la période d'évaluation.

¹⁸ Outre les problèmes méthodologiques courants qui relèvent de la nature endogène de la participation à la FRPC/DSRP, il faut reconnaître que dans la pratique la transition de la FASR à la FRPC a été plutôt graduelle. Plusieurs des premiers programmes mis en œuvre au titre de la FRPC avaient été initialement conçus dans le cadre de la FASR, certains des attributs du nouveau mécanisme ayant été progressivement mis en place.

Les modalités de coopération entre le BIE et le DEO obéiront aux grands principes suivants : (i) chaque instance élaborera son propre rapport d'évaluation selon ses propres procédures et le présentera à son conseil d'administration; et (ii) les données qui serviront aux évaluations seront gérées de manière à ne pas exiger des pays membres qu'ils fournissent deux fois la même chose, par exemple en ce qui a trait aux études de cas. En principe, les études de cas conjointes comprendront notamment des missions conjointes sur place, une enquête commune auprès des parties prenantes et des rapports communs sur chaque pays.

Le calendrier de l'évaluation prévoit la présentation du rapport final au Conseil d'administration du FMI au cours du premier trimestre 2004.



Bibliographie

- Action Aid, 2002. *Inclusive Circles Lost in Exclusive Cycles*, Contribution to the First Global Poverty Reduction Strategies Comprehensive Review, mimeo, janvier.
- Bevan, David and Christopher Adam, 2001. *Poverty Reduction Strategies and the Macroeconomic Policy Framework*. Mimeo- Department of Economics, University of Oxford, janvier.
- Bretton Woods Project and World Vision, 2002. *Blinding With Science or Encouraging Debate? How World Bank Analysis Determines DSRP Policies*. London, septembre.
- Campbell, Bonnie and Bruno Losch, 2002. *Les Pauvres, Bénéficiaires ou otages des Stratégies de Réduction de la Pauvreté?* Politique Africaine, octobre.
- Catholic Relief services, 2001. *Review of the Poverty Reduction Strategy Paper Initiative Based upon the Experiences and Comments of CRS Partners in Bolivia, Honduras, Zambia and Cameroon*, décembre. Baltimore; Catholic Relief Services World Headquarters.
- Christian Aid, 2002. *Quality Participation in Poverty Reduction Strategies: Experiences From Malawi, Bolivia and Rwanda*.
- Christian Aid, 2001. *Ignoring the experts: Poor People's Exclusion From Poverty Reduction Strategies*. octobre.
- Cling, Jean-Pierre, et al., 2002. *The DSRP Initiative: Old Wine in New Bottles?* Paper presented to ABCDE-Europe conference 2002.
- European Network on Debt and Development (EURODAD), 2001. *Many Dollars, Any Change? Part I: The Changing Nature of Development Cooperation: Building Ownership*. Brussels, octobre.
- _____, 2001b, *Many Dollars, Any Change? Part II: Have Structural Adjustment Policies Failed the Poor?* Brussels, octobre.
- Gupta, Sanjeev, et al. 2002. *Is the FRPC Living Up to Expectations? An Assessment of Program Design*. IMF Occasional Paper No. 216.
- Hubbard, M. 2001. Attacking Poverty, a Strategic Dilemma for the World Bank. *Journal of International Development*, Vol. 13, pages 293-298.
- International Monetary Fund, 1997. *The ESAF at Ten Years: Economic Adjustment and Reform in Low-Income Countries*.

- _____, 1998 a. *External Evaluation of the ESAF: Report by a Group of Independent Experts*
- _____, 1998 b. *Review of the IMF's Approach to Social Issues and Policies*
- _____, 1999 a. *Economic Adjustment and Reform in Low-Income Countries. Studies by the Staff of the International Monetary Fund* (Bredenkamp and Schadler, editors)
- _____, 1999 b. *Poverty Reduction and Growth Facility: Operational Issues.*
- _____, 2000. *Key Features of IMF Poverty Reduction and Growth Facility Supported Programs.*
- _____, 2001. *IMF Lending to Poor Countries: How does the FRPC Differ From the ESAF?*
- _____, 2002 a. *Review of the Key Features of the Poverty Reduction and Growth Facility – Staff Analyses.* (February)
- _____, 2002 b. *Review of the Poverty Reduction and Growth Facility: Issues and Options.* (February)
- International Monetary Fund and World Bank, 1999 a. *Heavily Indebted Poor Countries (PPTe) Initiative—Strengthening the Link between Debt Relief and Poverty Reduction*
- _____, 1999 b. *Poverty Reduction Strategy Papers—Operational Issues.* (décembre)
- _____, 2000. *Progress Report on Poverty Reduction Strategy Reports.*
- _____, 2001. *Poverty Reduction Strategy Papers-- Progress in Implementation.* (avril)
- _____, 2002 a. *External Comments and Contributions on the Joint Bank/Fund Staff Review of the DSRP Approach. Volume 1 – Bilateral Agencies and Multilateral Institutions.* (February)
- _____, 2002 b. *External Comments and Contributions on the Joint Bank/Fund Staff Review of the DSRP Approach. Volume 2 – Civil Society and Individual Contributions.* (February)
- _____, 2002 c. *Synopsis of External Comments and Contributions on the Joint Bank/Fund Staff Review of the DSRP Approach.* (February)
- _____, 2002 d. *Review of the Poverty Reduction Strategy Paper (DSRP) Approach: Main Findings.* (February)
- _____, 2002 e. *Review of the Poverty Reduction Strategy Paper (DSRP) Approach: Early Experience with Interim DSRPs and Full DSRPs.* (February)

Klasen S., 2001, *In Search of the Holy Grail: How to Achieve Pro-Poor Growth?*, Background Paper to SPA Task Team: Growth and Equity. Eschborn: GTZ.

Maxwell S., 2001, Innovative and important, yes, but also instrumental and incomplete: the treatment of redistribution in the New Poverty Agenda, *Journal of International Development*, Vol. 13, pages 331-341.

Mosley, P., 2001, Attacking Poverty and the Post-Washington Consensus, *Journal of International Development*, Vol. 13, pages 307-313.

Oxfam International, 2001. *Are DSRPs Working?* Contribution to the World Bank/IMF DSRP review process. Washington DC.

Structural Adjustment Participatory Review International Network (SAPRIN), 2002. *The Policy Roots of Economic Crisis and Poverty. A Multi-Country Participatory Assessment of Structural Adjustment*.

United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD), 2002. *Economic Development in Africa. From Adjustment to Poverty Reduction; What Is New?* New York and Geneva: United Nations.

United States General Accounting Office (GAO), 2001. *Few Changes Evident In Design of New Lending Program for Poor Countries*. Report No. GAO-01-581. Washington DC.

White, H. (1999), *Dollars, Dialogue and Development*, Stockholm, SIDA Evaluation Report.

World Bank, 1999. *Building Poverty Reduction Strategies in Developing Countries*

	Date du DSRP 1/	Date d'approbation FRPC 3/	État d'avancement FRPC 3/	État d'avancement PPTE 4/
A - Pays ayant établi un DSRP complet 5/ (21)				
Albanie	juin-02	juin-02	Approb. du Conseil	NA
Bolivie	juin-01	septembre-98	en panne	PA
Burkina Faso	juillet-00	septembre-99	5 ^e revue achevée	PA
Éthiopie	septembre-02	mars-01	3 ^e revue achevée	PD
Gambie	juillet-02	juillet-02	Approb. du Conseil	PD
Guinée	juillet-02	mai-01	1 ^e revue achevée	PD
Guyana	septembre-02	septembre-02	Approb. du Conseil	PD
Honduras	Octobre-01	mars-99	3 ^e revue achevée	PD
Malawi	août-02	décembre-00	en panne	PD
Mauritanie	janvier-01	juillet-99	5 ^e revue achevée	PA
Mozambique	septembre-01	juin-99	4 ^e revue achevée	PA
Nicaragua	septembre-01	mars-98	en panne	PD
Niger	février-02	décembre-00	3 ^e revue achevée	PD
Rwanda	juillet-02	juillet-02	Approb. du Conseil	PD
Sénégal	oct-déc 02	avril-98	terminé	PD
Tadjikistan	oct-déc 02	déc-2002	Approb. du Conseil	NA
Tanzanie	Décembre-00	mars-00	4 ^e revue achevée	PA
Ouganda	mai-00	novembre-97	Terminé	PA
Vietnam	juin-02	avril-01	2 ^e revue achevée	NA
Yémen	juillet-02		PSF	NA
Zambie	mai-02	mars-99	4 ^e revue achevée	PD
B- Pays ayant un DSRP en préparation 6/ (29)				
Arménie	jan-mar 03	mai-01	2 ^e revue achevée	NA
Azerbaïdjan	jan-mar 03	juillet-01	1ère revue achevée	NA
Bénin	jan-mar 03	juillet-00	3 ^e revue achevée	PD
Bosnie-Herzégovine	avril-juin 03		AC	NA
Cambodge*	jan-mar 03	octobre-99	5 ^e revue achevée	NA
Cameroun	jan-mar 03	décembre-00	2 ^e revue achevée	PD
Cap Vert	avril-juin 03	avril-02	Approb. du Conseil	NA
Rép. centrafricaine	juillet-sep 03		pas de programme FRPC	A
Tchad	jan-mar 03	janvier-00	3 ^e revue achevée	PD
Comores	juillet-sep 03		PSF	A
Rép. dém. du Congo	non spécifié	juin-02	Approb. du Conseil	A
Côte d'Ivoire	jan-mar 03	mars-02	Approb. du Conseil	A
Djibouti	avril-juin 03	octobre-99	2 ^e revue achevée	NA
Dominique	avril-juin 03		AC	NA
Géorgie	jan-mar 03	janvier-01	2 ^e revue achevée	NA
Ghana	jan-mar 03	mai-99	4 ^e revue achevée	PD
Guinée Bissau	jan-mar 03	décembre-00	en panne	PD
Haïti	juillet-sep 03		pas de programme FRPC	NA
Kenya	jan-mar 03	août-00	en panne	NA
République kirghize*	jan-mar 03	décembre-01	1 ^e revue achevée	NA
RPD lao	jan-mar 03	avril-01	2 ^e revue achevée	NA
Lesotho	jan-mar 03	mars-01	2 ^e revue achevée	NA
ERY Macédoine	non spécifié	décembre-00	en panne	NA

	Date du DSRP 1/	Date d'approbation FRPC 3/	État d'avancement FRPC 3/	État d'avancement PPTE 4/
Madagascar	jan-mar 03	mars-01	1 ^e revue achevée	PD
Mali	jan-mar 03	août-99	4 ^e revue achevée	PD
Moldova	jan-mar 03	décembre-00	1 ^e revue achevée	NA
Mongolie	jan-mar 03	septembre-01	en panne	NA
Népal	jan-mar 03	pas de programme FRPC		NA
Pakistan	jan-mar 03	décembre-01	2 ^e revue achevée	NA
São Tomé et Príncipe	jan-mar 03	avril-00	en panne	PD
Sierra Leone	non spécifié	septembre-01	1 ^e revue achevée	PD
Sri Lanka	jan-mar 03		AC	NA
C- Pays n'ayant pas encore atteint le stade du DSRP-I (27)				
Afghanistan				NA
Angola				NA
Bangladesh	jan-mar 03			NA
Bhoutan				NA
Burundi	avril-juin 03			A
République du Congo				A
Timor oriental	avril-juin 03			NA
Érythrée				NA
Grenada				NA
Inde 2/				NA
Kiribati				NA
Libéria				A
Maldives				NA
Myanmar				A
Nigéria	jan-mar 03			NA
Samoa				NA
Îles Salomon				NA
Somalie				A
Ste Lucie				NA
St Vincent & Grenadines				NA
Soudan				A
Togo	jan-mar 03			A
Tonga				NA
Vanuatu				NA
Zimbabwe				NA
<p>1/ Groupe A : date effective d'examen par le Conseil; groupe B : date prévue d'avalisation par le Conseil; groupe C : date prévue d'avalisation du DSRP-I par le Conseil.</p> <p>2/ L'Inde peut bénéficier de concours au titre de la FRPC mais les autorités on indiqué qu'elles n'ont pas l'intention de faire appel aux ressources de cette facilité.</p> <p>3/ AC: accord de confirmation PSF: programme suivi par le FMI en panne : pas de revue depuis au moins 12 mois.</p> <p>4/ PA: point d'achèvement atteint PD: point de décision atteint</p> <p>A : admissible mais non encore examiné NA: non admissible à un allègement au titre de l'initiative en faveur des PPTE</p> <p>5/ Les cellules en grisé correspondent aux pays qui feront l'objet d'une étude de cas dans l'évaluation du BIE.</p> <p>6/ Les pays signalés par un astérisque avaient achevé leur DSRP au 31/12/02 et l'avaient transmis au FMI mais le Conseil d'administration ne l'avait pas encore examiné.</p>				

Tâche (revue de...)	Méthode *					
	Étude de cas	Analyse base de données	Examen directives politiques **	Examen rapports pays	Enquête/ entretien Enq. Ent.	Examen sources externes
Apports et processus du FMI						
- Apports et contributions du FMI au processus	X	X ^{1/}	X		X	
- Conseils de politique économique du FMI	X		X			
- Dispositifs institutionnels du FMI	X	X ^{1/}	X		X	
- Perception extérieure des contributions du FMI	X				X	
Évaluations conjointes (JSA)						
- Conformité aux directives	X			X		
- Valeur ajoutée et pertinence des JSA	X				X	X
DSRP						
- Conformité du contenu aux «normes»	X			X		X
- L'«affaire de Washington»	X			X	X	X
- Valeur opérationnelle pour la politique économique interne	X			X	X	X
Programmes appuyés par la FRPC						
- Respect des «7 caractéristiques essentielles»	X	X ^{2/}		X	X	X
- Réalisme de la conception des programmes	X	X ^{2/3/}		X	X	
- Efficacité de la collaboration Banque-FMI	X	X ^{2/}		X	X	
Résultats et impact des DSRP/FRPC						
- Exécution des programmes	X	X ^{2/}				
- Évolution de la politique économique	X	X ^{3/}				X
- Évolution des résultats macroéconomiques	X	X ^{3/}		X		X
- Évolution institutionnelle (y compris suivi/adaptation)	X			X	X	X

* Les études de cas comprendront des entretiens avec les parties prenantes nationales et avec les services du FMI et de la Banque mondiale, une revue de documents du FMI non publiés et une analyse des bases de données. Les autres méthodes mentionnées dans cette matrice constituent techniques *essentielles* qui seront appliquées à l'éventail plus large de pays. Les techniques qui ne sont pas marquées peuvent aussi être employées, mais on ne s'attend pas à ce stade à ce qu'elles donnent d'importants résultats.

** Y compris les documents de politique économique publiés ou non et les notes d'orientation à l'intention des services du FMI.

1/ Principalement base de données du système de suivi budgétaire interne.

2/ Principalement MONA et bases de données ad hoc de PDR.

3/ Principalement base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* et autres bases macroéconomiques comparables.

